

COMITÉ SYNDICAL
04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS
commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

CS 2020/33 Finances locales – Décisions budgétaires : Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : expérimentation construction de murs porteurs isolants (Interreg cobbauges) (P240402_20_BAUGE_INTERREG)

Affiché le 05 MARS 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Vays sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT), Florence MAZIER (pouvoir de Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**)

Pour les conseillers départementaux

Françoise LEROSIGNOL (pouvoir de Nicole **GODARD**), Jean MORIN (pouvoir de Marc **LEFEVRE**), Patrick THOMINES (pouvoir de Maryse **LE GOFF**),

Pour les Communautés de Communes

Michel FAUVEL (pouvoir de Jacky **MAILLARD**), René HARDY (pouvoir de Michel **COUILLARD**), Anne HEBERT-PIQUART (pouvoir de Laurent **PIEN**)

Pour les communes

Stéphane **BARRAULT** (La Meauffe), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez – pouvoir de Didier **CORNIERE**), Mickaël **LALANDE** (Montmartin en Graignes), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – pouvoir de Hubert **MOUCHEL**), Marinette **MIGAULT** (Rauville la Place), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – pouvoir de Laure **LEDANOIS**), Didier **REMON** (Beuzeville la Bastille), Alexandra **UHLMANN** (Le Mesnil Véron), Jean-Michel **GREEN** (Vouilly – pouvoir de Michel **MAUDUIT**) Erick **JEANNE** (Trévières), Michel **MARIETTE** ((Rubercy)

avec voix consultative

Pour les membres associés

Thierry **RENAUD** (SCOT Centre Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline **AMIEL**, Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Hubert **LEFEVRE**, Robert **RETOUT**, Nathalie **THIERRY**.

Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Jacques **COQUELIN**, Gabriel **DAUBE**, Nicole **GODARD** Marc **LEFEVRE**, Maryse **LE GOFF**. Patricia **GADY-DUQUESNE**,

Pour les Communautés de Communes

Pierre **AUBRIL**, Michel **COUILLARD**, Michel **DAVY DE VIRVILLE**, Jacky **MAILLARD**, Laurent **PIEN**

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200306- DELIB_CS2020_33-DE Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020

Pour les communes

André **CARPENTIER** (Millières), Didier **CORNIERE** (Sainte-Mère-Eglise), Daniel **ENault** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan les Marais), Laurent **HUET** (Vaudrimesnil), Laure **LEDANOIS** (Pirou), Henri **LEMOIGNE** (Créances), Géraldine **MAUDUIT** (Rémilly les Marais), Hubert **MOUCHEL** (Lestre), Michel **MAUDUIT** (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados), Sylvain **LEREDDE**, Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HÉDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Fabienne **COLLINEAU**, Jean-Baptiste **WETTON**, Marie **DEVILLE**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

soit un quorum de 33 membres présents sur 58

Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/33 Finances locales – Décisions budgétaires : Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : expérimentation construction de murs porteurs isolants (Interreg cobbauge) (P240402_20_BAUGE_INTERREG)

Pour mémoire, le Bas-Quesnay, propriété du Conseil départemental de la Manche mise à disposition du PNR pour l'organisation et l'accueil des formations portées par le Parc ou dans lesquelles il intervient (comme celle portée par le GRETA de la Manche sur l'éco-construction), mais également d'ENERTERRE pour la mise en place de sa production de matériaux terre préparés, a fait l'objet de plusieurs aménagements en 2019 (dalle de stockage, électrification de la ferme et du hangar...). Il accueille également la construction d'un bâtiment prototype réalisé dans le cadre du projet CobBauge. Il sert également de lieu d'expérimentation sur la création de matériaux isolants faits à partir des fibres issues de l'entretien des espaces naturels. Ces nombreuses activités requièrent de plus en plus l'acquisition et le stockage de matière première dans de bonnes conditions d'abris vis-à-vis des intempéries.

La première phase du projet européen CobBauge s'est achevée fin 2018. La seconde phase a été soumise fin 2018 et acceptée par le secrétariat Interreg en début d'année 2019. Cette seconde phase se finalisera en début d'année 2023. La première partie a été consacrée à la formulation de mélanges de terre et de fibres végétales permettant de créer un mur composite bauge et terre allégée permettant de répondre aux réglementations thermiques. La seconde phase se concentre sur la construction de projets habités permettant dans un premier temps de mettre au point les principes constructifs et les détails techniques, et dans un second temps de mesurer sur ces réalisations les performances effectives des matériaux, et de diffuser les techniques et les connaissances acquises.

Couverture d'une aire de stockage des matériaux

Dépenses		Recettes	
2317	*29 000,00 €	1312 RÉGION	19 000,00 €
		1317 INTERREG	6 900,00 €
Montant prévisionnel phase			*29 000,00 €

* La couverture de l'aire de stockage avec charpente en bois est financée pour partie sur des fonds Interreg votés en 2019 pour 6 900 € et le solde de 3 100 € par la Région (financement perçu en 2019). En 2020, un complément d'un montant de 19 000 € sera financé à 100 % sur des crédits régionaux.

En 2019, Il était prévu la construction d'un hangar léger sous bâche, mais qui reste peu pérenne et pose problème au regard des documents d'urbanisme. Une solution plus durable et plus adaptée à l'usage plus intensif du lieu amène à prévoir une solution construite en dur et répondant aux attentes des services instructeurs. Un complément de financement permettra donc de réaliser des fondations béton adaptées et un hangar à structure bois sur l'une des anciennes aires d'ensilage du site.

Autres besoins

Local test (fin de la phase 1 et réalisation phase 2 volet prestations)

Dépenses		Recettes	
2317 (phase 1)	12 800,00 €	1317 INTERREG	11 040,00 €
2317 (phase 2)	4 000,00 €	1312 RÉGION	1 240,00 €
		1317 INTERREG	2 760,00 €
Montant prévisionnel phase			16 800,00 €

Le local test phase 1 est financé par des fonds Interreg votés en 2019 pour 11 040 € et le solde de 4 960 € par la Région (financement perçu en 2019).

Le local test phase 2 d'un montant total de 4 000 € est financée en 2020 par des fonds Interreg et Région.

Dépenses		Recettes	
60632	2 500,00 €	7472 RÉGION	7 666,00 €
6068	7 000,00 €	7477 INTERREG	17 064,00 €
6135	5 700,00 €		
6226	1 200,00 €		
6228	8 180,00 €		
6232	150,00 €		
Montant prévisionnel phase			24 730,00 €

Pour 2020, le Parc poursuivra la construction du premier prototype (local test) entamé en fin d'année 2019 sur le site du Bas-Quesnay. Le local test phase 1 est financé par des fonds Interreg votés en 2019 pour 11 040 € et le solde de 4 960 € par la Région (financement perçu en 2019).

Le local test phase 2 d'un montant total de 4 000 € est financée en 2020 par des fonds Interreg et Région. Cette construction est assurée en interne avec l'acquisition des matériaux, de l'outillage et la location des engins de chantiers nécessaires à sa réalisation, avec l'appui d'un étudiant en thèse de l'ENSA Normandie, et l'appui ponctuel d'entreprises spécialisées dans la construction en bauge qui partagent leurs expériences tout en se formant à ce nouveau procédé.

Des investissements seront prévus en vue de présenter et promouvoir le procédé, tout comme la participation à des salons, conférences qui au plan régional, national et international constitueront de bon tremplin pour faire état des recherches et expérimentations réalisées.

Acquisition d'un malaxeur (dépenses engagées en 2018 et 2019)

Dépenses		Recettes	
2158	*15 000,00 €	1317 INTERREG	10 350,00 €
Montant prévisionnel phase			15 000,00 €

*Le malaxeur de 15 000 € est financé par des fonds Interreg votés en 2019 pour 10 350 € et le solde de 4 650 € par la Région (financement perçu en 2018).

Enfin, un malaxeur permettant d'optimiser et de faciliter le mélange des matériaux sera acquis pour accompagner le développement de la filière.

Délibération : Le Comité Syndical donne son accord et autorise le Président à signer les documents afférents.

*Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020*

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COCOTIN-BESSIN
Le Président du Parc,
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cocotin-bessin.fr

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_33-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020